La Lettre des Elu·e·s départementaux·ales

Groupe des élu·e·s Socialistes, Ecologistes et Républicain·e·s du Conseil Départemental du Loiret

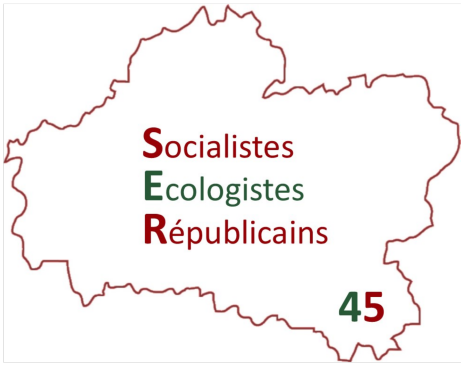

N°16 — JANVIER 2020
SESSION DE DECEMBRE 2019

Trois temps forts ont rythmé la session des jeudi 12 et vendredi 13 décembre 2019.

Lors de la séance inaugurale, nos élus se sont longuement exprimés sur la situation de la protection de l'enfance dans le Loiret, alors qu'un collectif de professionnels du secteur est actuellement mobilisé pour faire entendre ses revendications.

S'est ensuite tenu le débat d'orientations budgétaires pour 2020. Difficile pour nous de rentrer dans le détail de ces orientations. C'est en effet un rapport contenant bien peu d'informations qui a été présenté.

Enfin, le nouveau Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire, M. Pierre Pouëssel, est venu présenter le rapport d'activité des services de l'Etat, avant d'échanger avec les conseillers départementaux.

Tous ces sujets vous sont résumés dans cette nouvelle lettre. Bonne lecture à toutes et à tous , et belle année 2020 !

Michel Breffy, Christophe Chaillou,
Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme,
Vanessa Slimani, Thierry Soler

SOMMAIRE

P.2 Dossier spécial : la protection de l'enfance de le Loiret
- P.2 Le constat : il y a urgence
- P.3 Le centre d'accueil d'Ouzouer
- P.4 Un nouveau référentiel pour les MECS
- P.5 Le soutien à l'UDAF
- P.5 Le bilan du débat

P.6 DOB 2020 : quelles sont les priorités du Département ?

P.7 EHPAD de Fleury-les-Aubrais : où en est-on ?

P.8 Intervention du Préfet devant les conseillers départementaux

P.9 En bref ...

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux :

www.ser45.fr

Collaborateur du groupe des élu.e.s : Steve Renard. Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 02.38.77.96.30
Bureau des conseillers départementaux, 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

Dossier spécial : la protection de l'enfance dans le Loiret

1 Le constat : il y a urgence

« Ce document que nous vous adressons est destiné à tirer la sonnette d'alarme, pour vous parler d'un contexte très inquiétant que vous connaissez parfaitement. Pour tirer la sonnette d'alarme donc, mais surtout pour faire évoluer la situation, pour éviter à notre tour de maltraiter l'enfance maltraitée ; de représenter un danger pour l'enfance en danger ; pour être l'institution bienveillante et protectrice que nous nous devons d'être auprès des mineurs qui relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance. **» C'est par ces mots que commence la lettre ouverte des professionnels de la protection de l'enfance réunis en collectif, envoyée à l'ensemble des conseillers départementaux. Ce document dresse un constat sévère sur la situation dans le Loiret et liste une série de revendications. À l'ouverture de la session, pour la seconde fois en quelques semaines, ces professionnels et associations étaient rassemblés nombreux pour une manifestation devant l'Hôtel du Département.**

Christophe Chaillou : une commission générale pour un sujet au cœur des compétences du Département

« Personne n'ignore la difficulté du sujet. Nous sommes tous conscients de la complexité de la situation sociale et familiale de nombreux jeunes. Nous savons combien leur prise en charge par les collectivités est difficile. Mais un certain nombre de questions posées dans cette lettre méritent des réponses. Nous devons d'abord être pleinement informés de la situation. Nous vous faisons la proposition d'une commission générale en début d'année 2020, autour d'un document travaillé par les services nous apportant des éléments d'informations. Cela nous permettra d'évoquer les enjeux, y compris en termes financiers. Certaines revendications du collectif paraissent a priori justifiées mais ont un coût pour la collectivité. Nous évoquions lors d'une précédente session les excédents budgétaires du Département, y compris pour cette année ; il y a quelques urgences sur lesquelles intervenir. (…) On est là au cœur des compétences du département. Il est de notre responsabilité que chaque jeune soit traité de la façon la plus respectueuse et la plus digne. Dans le cadre de la commission générale, nous devons être pleinement informés ; il serait bien qu'on puisse recevoir des représentants du collectif de la protection de l'enfance. Dans la période que nous connaissons, rien ne vaut mieux que le dialogue. Il ne s'agit pas ici de considérer que tout ce qui est dit dans le document est fondé, mais de souhaiter que nous soyons tous informés et de voir quelles solutions nous pourrions mettre en œuvre. »

Hélène Lorme : attention à la souffrance des salariés

« Dans la lettre du collectif de la protection de l'enfance, je retiens particulièrement la souffrance des salariés, qui nous disent perdre le sens de leur travail, face au nombre élevé de jeunes et face à la surcharge administrative. Vous évoquez aussi M. le Président les travaux et le recrutement en cours à la Maison de l'Enfance. Mais il faut faire attention aux délais beaucoup trop importants. On sent que la situation actuelle n'est plus tenable. »

Thierry Soler : face à l'urgence, ne tombons pas dans le déni

« Sur le sujet de l'enfance, le mot qui revient beaucoup, c'est l'urgence. Cela me fait penser à un autre domaine qui est l'urgence climatique. Et souvent, on constate qu'on peut passer rapidement dans le déni face à cette urgence. Je ne voudrais pas que l'on bute sur cet écueil aussi à propos de l'enfance en danger. Oui, des choses ont déjà été faites mais on les personnes concernées continue de nous dire que ça va très mal. Ce qui a été fait n'a donc manifestement pas répondu aux problèmes. Mon constat c'est que notre collectivité a anticipé de nouvelles façons d'accueillir les jeunes confiés, mais on a supprimé les solutions existantes avant de mettre en œuvre ces nouvelles pistes de travail. Quant à la question du budget qui manquerait pour changer les choses, laissez-moi rappeler qu'il y a d'autres domaines d'actions du Département où l'on ne lésine pas autant pour dépenser l'argent public alors qu'il n'y a pas ces urgences-là. Je suis sûr qu'il y a des marges budgétaires pour protéger les enfants. »

2 Un centre d'hébergement pour mineurs étrangers à Ouzouer-sur-Loire

Début septembre, un centre d'accueil de jeunes étrangers a ouvert ses portes à Ouzouer-sur-Loire. Il permet l'accueil provisoire d'enfants présumés mineurs que le conseil départemental laissait dormir à la rue depuis près d'un an. Géré par l'association Imanis, ce centre accueille aussi de façon pérenne des jeunes reconnus mineurs et confiés au Département. Jusque-là, la collectivité trouvait généralement à les héberger dans des hôtels bas de gamme. Comment ce centre fonctionne-t-il ? Marie-Agnès Courroy et Thierry Soler l'ont visité et vous proposent leur analyse.

Christophe Chaillou : des conditions meilleures qu'en hôtel

« Sur l'ouverture de ce lieu d'accueil, nous soutenons la décision prise. Rien n'est pire que l'hébergement en hôtel, qui est propice aux trafics. Qu'il y ait des difficultés quotidiennes à gérer cet établissement, oui, mais la décision prise est humaine et fondée. Elle doit s'accompagner d'autres décisions, d'autres lieux d'hébergement. »

Marie-Agnès Courroy : ne laissons pas les jeunes dans le désœuvrement

Une visite pleine d'enseignements

« Avec Thierry Soler, nous avons passé du temps avec ces jeunes et il nous semble intéressant d'effectuer un retour sur ce que nous avons vu, pour pouvoir améliorer ce qui pourrait l'être. Dans un premier temps, nous avons été accueillis par les responsables qui nous ont fait visiter les locaux ; nous avons pu parler de façon informelle avec les jeunes. Certains jeunes avaient envie de parler et j'en retiendrais trois choses : la faim de certains jeunes, leur désœuvrement et le fait qu'ils veuillent aller à l'école, qui est une demande récurrente. Les locaux (dont les chambres qui n'ont pas d'armoires, de tables ou de chaises) ne sont pas adaptés à un hébergement pérenne mais d'urgence. Or, il n'y a pas que des jeunes en attente d'évaluation de minorité, mais aussi des jeunes évalués mineurs qui sont potentiellement là pour plusieurs années. Dans un deuxième temps, nous nous sommes retrouvés sur une estrade face aux jeunes, et les propos ont été de la part de certains meneurs plus virulents. Les sujets évoqués étaient l'absence de télévision, d'internet, … Dans un troisième temps, nous avons partagé un repas quelque peu agité mais avec des dialogues sereins et constructifs. »

Des pistes d'amélioration

« Il y a des axes de progrès ; cet établissement ne doit pas rester un lieu de passage, il faut plus d'armoires, plus de lieux pour travailler, plus d'horaires de liberté. N'ayons pas peur d'eux, n'ayons pas peur qu'ils dérapent. Aussi, le délai d'évaluation de l'Education Nationale est trop long. Laisser les jeunes plusieurs mois loin de l'école, ce n'est pas possible. Il faut leur donner un projet pour qu'ils avancent. Le grand danger est le désœuvrement, mais c'est évidemment mieux que de les laisser à l'hôtel. »

Thierry Soler : une réponse dévoyée et insuffisante

Un centre inadapté à l'accueil permanent de jeunes

« Je veux dire un mot aussi d'Ouzouer car c'est représentatif du reste de la politique de la protection de l'enfance. J'ai effectivement soutenu ce projet au départ, malgré l'éloignement d'Orléans, parce qu'il s'agissait d'y mettre des jeunes pour quelques semaines. Ce centre, c'est finalement une sorte de colonie de vacances dans des conditions très moyennes.

Mais le projet a changé lorsqu'il a été décidé d'y placer des enfants mineurs de façon permanente. Les responsables d'Imanis ne s'y retrouvent pas et nous disent qu'ils ne peuvent plus faire les animations prévues. Les enfants sont donc sans activité et j'ai été très ému par plusieurs d'entre eux qui m'ont dit : « moi j'ai 15 ans, est-ce que je vais vraiment rester ici jusqu'à mes 18 ans ? ». Nous avons ainsi créé une situation, à la fois pour Imanis et pour les jeunes, complètement en rupture avec ce qui était prévu. »

Mise à l'abri des enfants : il ne faudrait pas réécrire l'histoire

« Rappelons comment cela s'est passé. On avait des primo-arrivants qu'on était chargé de mettre à l'abri, ce que nous n'avons pas fait car il n'y avait plus de places en hôtel. Ces jeunes se sont ainsi trouvés en danger non pas en hôtel, mais dans la rue, ce qui était totalement illégal. Le centre d'Ouzouer devait initialement répondre à cette urgence-là. Maintenant, on essaie de nous faire croire qu'on a fait ça pour sortir les jeunes de l'hôtel, mais ce n'est pas la réalité. Cela fait des années que je dis qu'il faut des centres pour les jeunes mineurs, car il y en a marre qu'ils soient dans des hôtels. Si on avait voulu le faire, je pense que cela aurait pu être fait avant. On essaie de nous faire croire à un effort pour sortir les enfants des hôtels. Mais non ! On a juste utilisé le centre qui n'était pas plein pour en profiter pour mettre ceux qui étaient en hôtel alors que ce centre n'est pas du tout adapté pour eux. »

Arrêtons le bricolage et répondons à l'urgence

« Ces histoires de places d'hébergement, de lieux adaptés aux parcours qu'on propose aux enfants en souffrance, ça ne va pas bien pour les enfants étrangers mais c'est encore plus grave pour les autres enfants, ceux sur lesquels nous sommes alertés par les manifestants d'aujourd'hui, ceux qui ont un handicap par exemple. Quant à ceux qui sont à la Maison de l'Enfance, établissement sous notre responsabilité, ils pâtissent très fortement de nos carences. Vous me dites que l'on arrive au bout du processus de recrutement de personnels supplémentaires et que les travaux d'agrandissement vont bientôt se terminer, mais peut-être que, dans deux mois, vous allez vouloir y loger encore plus de jeunes parce qu'il manque des places ailleurs. Cela m'inquiète car j'ai le sentiment que, malgré les alertes lancées depuis longtemps et malgré nos possibilités budgétaires, on a continué à faire du bricolage, même si je reconnais que vous avez de bonnes intentions. Seulement, à un moment donné, il faut confronter ces intentions à l'image réelle constatée sur le terrain.

M. le Président, vous êtes dans la concertation, vous êtes allé à Ouzouer et vous avez vu les piètres conditions offertes aux mineurs étrangers. Or, au vu la lettre du collectif qui nous a été adressés, je suppose que c'est loin d'être la plus mauvaise situation pour des enfants qui nous sont confiés. Il faut maintenant réagir à la mesure de l'urgence »

3 Un nouveau référentiel pour les Maisons d'Enfants à Caractère Social

Au cours de la session, un référentiel pour les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) a été adopté. Il doit coordonner les pratiques professionnelles dans l'accompagnement des mineurs accueillis dans ces établissements. Plusieurs des élus du groupe ont fait remarquer le décalage entre les objectifs inscrits dans le référentiel et la réalité du terrain détaillée par les professionnels du secteur.

Hélène Lorme : attention à la surcharge administrative pour les agents

« S'il faut effectivement des bornes et des règles dans les pratiques professionnelles, il faut que cela soit réalisable sur le terrain. Or, la description faite par le collectif des professionnels de la protection de l'enfance montre un décalage entre le référentiel et la réalité dans les établissements. Cela vient renforcer leur sentiment de lourdeur administrative. Ainsi, le référentiel évoque l'importance du PPE, le Projet Pour l'Enfant. Mais de nombreux professionnels disent ne pas avoir le temps de le réaliser au regard de leur charge de travail. Ce référentiel évoque également les nécessaires coordinations sur le suivi des mesures. Mais là encore, la lettre du collectif met en avant le difficile travail partenarial du fait des réalités de terrain. Le référentiel est nécessaire, mais il faut faire attention à ce décalage avec ce qui est vécu au quotidien par les agents et les jeunes. »

Thierry Soler : un décalage entre le texte et la réalité

« Il y a un certain hiatus entre le référentiel qui est bien et la situation réelle. C'est bien beau d'écrire tout ça, mais à un moment donné, il vaudrait peut-être mieux ne pas l'écrire et le faire … Cela me fait penser que dans le centre d'Ouzouer-sur-Loire, il y a des jeunes qui étaient auparavant dans des MECS. Quel est l'intérêt de les transférer dans ce centre dans des conditions nettement plus précaires que dans la MECS où ils étaient précédemment ? »

Vanessa Slimani : prioriser les besoins spécifiques de chaque enfant

« Le fait d'écrire, avec ce référentiel, une charte d'accompagnement de l'enfant accueilli en institution qui permet à tous d'avoir des valeurs communes est une bonne chose. Je m'interroge sur la hiérarchisation des 10 points de la charte. Je trouve que « *prendre en compte les besoins spécifiques de chaque enfant et adapter la prise en charge de façon individualisée* », qui est le 9e item, devrait être le premier, pour pouvoir ensuite mettre en place les autres. »

4 Un soutien indispensable à l'UDAF

Depuis plusieurs années, l'Union Départementale des Affaires Familiales (UDAF) du Loiret accepte de se substituer aux parents pour exercer les droits d'un enfant mineur victime, en son nom et dans son intérêt, dans une procédure pénale ou civile. Devant la forte augmentation du nombre d'enfants concernés, l'UDAF a sollicité le Département du Loiret pour le financement de cette activité placée au cœur des compétences départementales.

Hélène Lorme : un sujet sensible qui mérite une grande vigilance

« On sait que le financement de cette action est compliqué pour l'UDAF. D'autres associations peuvent faire l'activité, il faudra alors être certains des compétences de ces associations, puisqu'il s'agit d'un sujet sensible. Il faudra interpeller l'Etat sur le nombre de mesures qui augmentent et leur difficile financement. »

Thierry Soler : il faut pleinement soutenir l'UDAF

« Je me réjouis que l'on réponde à la sollicitation de l'UDAF qui fait un gros travail dans différents domaines liés à la famille. Elle a assumé la défense des enfants, ces dernières années, en puisant dans ses propres ressources. Elle subit une surcharge dont elle n'est pas responsable et qui correspond à des besoins sociaux d'enfants. Il faut faire attention à ne pas décourager l'UDAF car on a une belle structure avec des gens compétents. Je suis inquiet que, faute d'un financement suffisant de notre part, cette association puisse un jour arrêter son activité pour les enfants parce que, dans ce cas, nous, nous ne pourrions pas l'arrêter. »

5 Débat sur la protection de l'enfance en session : le bilan

Le Président Marc Gaudet a accepté notre demande de commission générale consacrée à la protection de l'enfance. Elle devrait se tenir lors de la session de janvier 2020. D'ici là, les travaux et le recrutement de personnel à la Maison de l'Enfance se poursuivront ; un nouveau directeur vient d'ailleurs d'être recruté. Des groupes de travail vont également être mis sur place. Concernant le centre d'accueil d'Ouzouer-sur-Loire, des améliorations notamment matériels seront apportés d'après Jean-Luc Riglet, conseiller départemental du canton de Sully-sur-Loire, auquel appartient Ouzouer. A noter que concernant l'hébergement de mineurs non-accompagnés (MNA), l'Assemblée a voté la mise en place du dispositif DELAI, Dispositif Expérimental par le Logement pour l'Autonomie et l'Insertion. Il s'agit d'accueillir dans des appartements de manière continue 200 MNA confiés à l'ASE pour lesquels « *l'élaboration du projet de vie et l'évaluation des compétences permettent d'envisager une prise en charge - en logement diffus - sur le territoire départemental.* »

Débat d'Orientations Budgétaires 2020 : quelles sont les priorités du Département ?

Les orientations budgétaires pour 2020 ont été présentées par Olivier Geffroy, rapporteur du budget. Pour notre groupe, Christophe Chaillou a regretté le manque d'information sur les priorités de l'exécutif. Thierry Soler s'est aussi exprimé sur le niveau d'investissement prévu. Le vote du budget 2020 aura lieu lors de la session de fin janvier.

Thierry Soler : un niveau d'investissement élevé et une dette à surveiller

Attention aux investissements qui génèrent de nouveaux frais de fonctionnement

« L'idée selon laquelle il est super d'investir et qu'on doit au contraire limiter nos dépenses de fonctionnement mérite d'être relativisée. De manière globale, je suis gêné par cette priorité à l'investissement accentuée par rapport au reste de notre mandat. Cela aurait été bien d'envisager, comme vous le faites en dépenses de fonctionnement, une trajectoire plane pour les investissements, notamment ceux, nombreux, qui génèrent ensuite des coûts de fonctionnement. On se crée une contrainte supplémentaire en ouvrant des crédits pour certains investissements qui, les années suivantes, vont nous obliger à avoir des dépenses de fonctionnement qui n'existent pas encore aujourd'hui. Suivons plutôt la démarche qui est la nôtre pour les collèges de Pithiviers et Dadonville. Par ces investissements nouveaux, nous aurons deux collèges au lieu d'un avec moins de dépenses de fonctionnement à l'avenir. C'est un investissement qui a du sens de ce point de vue-là. »

Une dette élevée

« Je parlais de trajectoire plane possible pour nos investissements. Ce serait d'autant plus important que notre endettement est reparti à la hausse, avec un emprunt supérieur au remboursement en 2019. Je pense que c'est un peu risqué même si les taux sont très avantageux. La dette est aussi quelque chose qui va peser sur les budgets de fonctionnement ultérieurs. »

Christophe Chaillou : des belles phrases mais peu d'éléments concrets !

Un contexte de recentralisation défavorable aux départements

« M. le Président, nous partageons votre constat. La perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties, principal levier fiscal appartenant aux départements, est le signe d'une recentralisation forte qui, à terme, réduira les marges financières du département. C'est une erreur. Les perspectives ne sont pas très réjouissantes. »

Des contraintes financières à relativiser

« Sur les contraintes budgétaires que vous évoquez, on peut les relativiser. Cela fait longtemps que vous nous dites que ça va être dramatique mais qu'on termine l'année avec des millions d'euros d'excédents. Oui, on ne peut pas tout prévoir à l'avance et il faut être prudent, mais attention à ne pas répéter en permanence ce discours alarmiste, même si le taux d'endettement élevé est une réalité et le résultat d'une politique antérieure (le constat d'un niveau de dette élevé est récent ; il y a eu des choix faits qui, rétrospectivement, ne se justifieraient plus aujourd'hui). Mais loin de moi l'idée de dire qu'il faudrait ralentir les investissements sur les collèges, étant donné que le collège André Malraux de Saint-Jean-de-la-Ruelle sera le dernier qui n'aura pas été restructuré ... »

Quelles sont les priorités du Département ?

« Je suis surpris par la conclusion du rapport. Quand il est écrit que « *le séminaire budgétaire mené au sein de la réunion de l'exécutif le 11 octobre dernier a permis de définir une vision partagée* », c'est très sympathique, mais partagée par vous ! C'est déjà pas mal, car actuellement dans certaines majorités, c'est compliqué ... A ce stade du niveau de débat d'orientations budgétaires, on peut s'attendre à ce qu'on dépasse le simple niveau de séminaire de majorité. Il y a de belles formules dans ce rapport, nous

avons bien compris qu'il faudra tenir les équilibres budgétaires, mais si on veut y parvenir, il faudra faire des économies, mais ce n'est précisé ! Il y a d'autres phrases très sympathiques : « *Les politiques sociales, toujours très ancrées budgétairement parlant (*sous-entendu ça coûte cher*), devront faire l'objet d'une attention particulière (*certes …*). Bien qu'indispensables en termes d'accompagnement des publics fragiles, elles doivent désormais s'inscrire dans une réflexion globale sur les pratiques.* » C'est magnifiquement écrit, mais on se dit qu'il faudra couper quelque part sans savoir où. Il faudrait donner quelques exemples. De la même façon, « *la simplification des procédures reste un enjeu* », certes. Il faut « *agir avec plus de souplesse* », certes, … Ce que je regrette un peu, mais j'ai bien conscience de la difficulté de l'exercice, c'est qu'on soit sur des intentions très louables, qu'il n'est pas évident de contredire, mais sans éléments précis. Vous nous dites que sur le SDIS, c'est compliqué, sur les politiques sociales aussi, que la péréquation est imprévisible, … on aimerait avoir la conclusion, les conséquences de votre constat. A ce stade du débat, cela me semble insuffisamment précis sur les priorités du département à l'avenir. (…) Il y a pourtant eu un travail fait dans chaque commission consistant à chercher quelles économies pourraient être réalisées, mais il y a eu zéro retour sur les arbitrages que devait prendre l'exécutif. »

Un investissement important et nécessaire

« Contrairement à Thierry Soler, je pense qu'il est logique, dans la période qui est la nôtre, qu'une collectivité comme le Département assume pleinement un engagement volontariste en termes d'investissement. Après, on est d'accord ou pas sur les choix qui sont faits, mais que le Loiret consacre 160 millions d'euros pour des infrastructures dont les citoyens sont demandeurs et qui répondent à des enjeux notamment sur la desserte du territoire ou sur les services publics, c'est logique, même s'il faut avoir conscience qu'il y aura du fonctionnement supplémentaire derrière. »

EHPAD de Fleury-les-Aubrais : où en est-on ?

Depuis plusieurs années, Michel Breffy demande la reconstruction d'un EHPAD à Fleury-les-Aubrais. Rappelons que le CAPA de Daumezon a fermé ses portes il y a plusieurs mois. Lors de la séance d'introduction, Michel Breffy a rappelé l'historique de ce dossier et fait un point sur la situation.

Michel Breffy : pour rétablir quelques vérités

« C'est un dossier que je suis depuis longtemps. Dès 2009, le Département a voté une subvention pour lancer une étude sur le CAPA de l'hôpital Daumezon et envisager sa reconstruction. Après le vote du plan *Loiret bien vieillir* dans lequel figurait cette reconstruction, une nouvelle direction à Daumezon n'a pas souhaité continuer son exploitation, voulant se recentrer sur la psychiatrie. En août 2018, j'ai aussitôt informé le maire de Fleury-les-Aubrais de cette décision, ainsi que notre assemblée en septembre. Le 18 septembre 2018 a eu lieu une réunion au Département en présence de Mme Leclerc (vice-présidente en charges des affaires sociales), de M. Guérineau (directeur du service), de Marie-Agnès Courroy et moi-même, conseillers départementaux, et de Mme Linguet, maire de Fleury-les-Aubrais, pour envisager une solution permettant le maintien d'un EHPAD sur le canton. En conclusion de cette réunion, il avait été acté par la ville de Fleury qu'elle étudiera une solution alternative et nous tiendrai informée. Cela n'a pas été le cas pour les élus départementaux. En juillet 2019, le Conseil Municipal de Fleury-les-Aubrais a voté une décision pour faire réaliser une étude par un cabinet extérieur sur les hypothèses de construction. Le débat a été difficile car la communication semble avoir été défaillante. En novembre, le cabinet a présenté les résultats de l'étude en présence de M. Guérineau. Un nouveau Conseil Municipal a eu lieu le 5 décembre pour valider le principe de construction d'un EHPAD sur la ville. Madame le Maire a affirmé n'avoir été informée qu'en juillet 2019 de la fermeture du CAPA en contradiction avec ce que je viens de dire. Au lieu de recueillir des votes de soutien unanime sur un sujet qui aurait dû être fédérateur, nous vivons dans une ambiance très négative. Je suis particulièrement touché que l'on ait pu mettre en doute mon engagement sur ce projet et je souhaiterais, M. le Président, que vous rétablissiez quelques vérités et que mon action depuis des nombreuses années ne soit pas présentée comme un échec. »

Intervention du Préfet devant les conseillers départementaux

Pendant 1h30, M. Pierre Pouëssel, Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire, a présenté le rapport d'activité des services de l'Etat dans le Loiret. Christophe Chaillou a ensuite interpellé le Préfet sur la situation des « quartiers populaires » et du rôle essentiel d'une présence humaine quotidienne dans ces quartiers.

Christophe Chaillou : la situation dans les quartiers populaires

Fin des emplois aidés : une difficulté pour les communes et les associations de quartiers

« Vous avez parlé de ce que vous avez appelé « les quartiers populaires ». Pour être maire d'une ville qui a un certain nombre de ces quartiers, vous me permettrez d'attirer votre attention sur l'importance de veiller à ce que l'ensemble de la dimension humaine soit prise en compte. Vous avez pu le constater, y compris en venant à Saint-Jean-de-la-Ruelle, l'engagement de l'Etat et des collectivités est là, que ce soit à travers le plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie ou l'opération de renouvellement urbain du quartier des Chaises. Mais cela ne suffit pas. Il y a le quotidien, la nécessité d'être attentif à ce qui fait lien dans ces quartiers. Dans ce sens, la disparition brutale des moyens liés aux emplois aidés se fait cruellement ressentir. Certes, il y a eu de nouveaux dispositifs mais ils ne bénéficient pas du tout du même soutien financier. Dans le secteur associatif, la disparition des emplois aidés nous fait beaucoup de mal, notamment pour pouvoir recruter, y compris pour nos communes. C'est bien de refaire les logements et les rues, mais il manque des éléments pour faire du lien et pour recréer de l'emploi, y compris dans l'économie sociale et solidaire (nous avons à Saint-Jean-de-la-Ruelle une régie de quartier soutenue par le Département) qui fonctionne beaucoup avec des emplois aidés. »

Une indispensable présence humaine sur le terrain

Il faut aussi de la sécurité. Je salue l'engagement de celles et ceux qui travaillent au quotidien dans ce domaine. Cela nécessite beaucoup de moyens, une lutte implacable contre tous les trafics, et notamment le trafic de drogue qui est un fléau répandu dans nos quartiers. Cela veut dire qu'il faut une présence au quotidien de nos forces de police. Or, beaucoup de citoyens nous disent ne pas les voir suffisamment en soirée, la nuit, les week-ends. Je me permets d'appuyer là-dessus car c'est un ensemble qui permet de faire sens et de faire tenir la République. Les services publics doivent aussi être présents dans ces quartiers. C'est essentiel. Vous aurez prochainement un dossier de candidature pour accueillir une Maison France Services [guichet unique de services proposant des démarches relevant de La Poste, la CAF, de l'Assurance Maladie, de Pôle Emploi, etc.]. »

Vitesse maximale autorisée sur le réseau routier départemental

Dans la précédente lettre des élu.e.s étaient relatés les débats sur le relèvement à 90 km/h de la vitesse maximale autorisée sur 13% du réseau routier départemental, soit 482 km. Dans sa présentation du rapport d'activité des services de l'Etat, M. le Préfet a attiré l'attention du Département sur son choix, en expliquant que ces 13% du réseau routier concentrent 41% des morts sur la route de 2014 à 2018. Ce que n'a pas manqué de souligner Christophe Chaillou : « *M. le Préfet, pour vous proposer une vision complète de notre Assemblée, montrant la diversité d'opinions qui s'y trouve, sachez que j'appartiens à ceux qui n'ont pas voté la demande de dérogation demandée par le Département. J'entends donc avec beaucoup d'intérêt les arguments avancés car cela rejoint ce que nous étions quelques-uns à penser.* »

En bref …

Le CCAS de Saint-Jean-de-Braye récompensé

Vanessa Slimani a présenté le dispositif de « Garantie d'Activité Départementale ». Selon sa définition, il s'agit d'une « *nouvelle offre d'insertion destinée aux personnes éloignées de l'emploi en adaptant l'accompagnement au degré d'éloignement du marché du travail des personnes concernées et en évitant le cloisonnement entre parcours social et parcours professionnel grâce à de nouvelles méthodes* ». En phase d'expérimentation, le dispositif sera notamment mis en place par le CCAS de Saint-Jean-de-Braye. Thierry Soler en a profité pour rappeler que le CCAS et des bénéficiaires du RSA avaient reçu pour l'occasion début décembre l'un des trophées de la participation et de la concertation des mains de Chantal Jouanno, Présidente de la Commission Nationale du Débat Public.

Un référentiel pour l'habitat inclusif

Un référentiel pour l'habitat inclusif a également été validé lors de la session. Il vise à définir la doctrine du Département en matière d'inclusion par l'habitat des personnes en perte d'autonomie. Hélène Lorme a appelé à la plus grande vigilance concernant la double casquette de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite), à la fois porteuse de projets potentielle dans l'habitat inclusif, et membre du jury de la conférence des financeurs qui attribue des subventions dans le domaine de la perte d'autonomie. Thierry Soler a également rappelé que la politique départementale en matière de handicap ne devait pas se résumer qu'à l'habitat inclusif, mentionnant qu'il manquait sur notre territoire des places en établissements.

Des subventions pour l'agriculture attribuées

Plusieurs subventions dans le domaine agricole ont été adoptées sans la voix de Thierry Soler. La première subvention concernait l'organisation de l'Université d'Hiver nationale du syndicat des Jeunes Agriculteurs début décembre à Saint-Jean-de-Braye. Thierry Soler s'est dit étonné de l'octroi d'une subvention pour cet événement : « *Je suis assez étonné de cette proposition car l'agriculture ne fait pas partie de nos compétences obligatoires. Que dirait-on si la CGT Cheminots faisait son université d'hiver à Fleury-les-Aubrais ? (…) Contrairement à la protection de l'enfance, j'ai du mal à croire qu'il y a urgence à financer le congrès d'une organisation syndicale dans le domaine de l'agriculture.* »

Retrouvez notre actualité sur notre site internet :

www.ser45.fr

Mais aussi sur Twitter et Facebook :

www.twitter.fr/groupeser45 / www.facebook.com/groupeser45